

RAPPORT SUR LA SOIRÉE D'INFORMATION PUBLIQUE

CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 355

MODIFIANT L'ANNEXE V DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 108 AFIN D'INTÉGRER
L'USAGE (C3.9) « CENTRES DE LA PETITE ENFANCE » DANS LA ZONE CV-5

Tenue le lundi 13 avril à 18 h 30 au Café les Trois boucs
171, rue Principale Nord à Richmond

Sont présents : Jérémy Bouthot Kevin Kuate Cindy Jones Benoit Saint-Pierre
Aude Néron Paul Massé Kevin Stoddard Sylvie Gendron
Pierre Bédard Xavier Lautaro Claude Fournier

Ainsi que : Francesco Cappai, directeur de l'Urbanisme et de la Revitalisation
Rémi-Mario Mayette, directeur général et greffier-trésorier

L'urbaniste présente les promoteurs du projet d'implantation d'un Centre de la petite enfance sur la rue Stanley : M^{me} Naomie Goulet et M. Timothé Frémont.

L'urbaniste précise aux participants que ce soir est la première rencontre et qu'elle consiste à communiquer de l'information sur le projet et répondre aux questions d'éclaircissement des citoyens. Une deuxième rencontre, de consultation, se tiendra ultérieurement en mai. Celle-ci sera l'occasion de suggérer des modifications au projet d'inclusion de l'usage C3.9 « Centre de la petite enfance » à la zone CV-5.

Les promoteurs présentent un document qu'ils projettent sur un écran au bénéfice des participants.

Leur volonté de demander l'inclusion de l'usage C3.9 « Centre de la petite enfance » à la zone CV-5 est motivée par un projet de garderie privée subventionnée de 60 places, 0 à 5 ans, aux résidents de Richmond puis des environs. Le projet pourrait être réalisé en 2027 ou 2028.

Selon leurs estimations, il manquerait plus de 760 places de garderie dans la MRC du Val-Saint-François. Ils affirment recevoir plusieurs demandes chaque semaine de familles de la région mais aussi de l'extérieur. Avec leur projet, la MRC du Val-Saint-François offrirait 259 places en garderie. Malgré tout, il restera quelques 500 places à combler !

Leur projet de Centre de la petite enfance aura des impacts positifs pour la région : service directe à la communauté, rétention des familles, conciliation famille-travail, attractivité de la ville, réduction de la liste d'attente, etc.

Le projet consiste à offrir 60 places subventionnées, à assurer un ratio conforme aux normes, un développement global de l'enfant, un soutien aux parents (horaire de 6 h à 18 h) et une équipe qualifiée. Le projet pourrait créer à terme une dizaine d'emplois.

Le tout pour 9.65 \$ (coût d'aujourd'hui) incluant 10 heures de garde, 2 collations et un repas chaud complet.

Ils proposent l'aménagement d'un stationnement de 15 à 20 places à même leur terrain de 25 000 pieds carrés.

Le projet serait situé au 99 rue Stanley soit à l'intersection de la rue Stanley et de la rue du Collège Sud, adjacent au stationnement de Maxi/S.A.Q.

PÉRIODE D'ÉCHANGE

Suivant cette présentation, les promoteurs répondent aux questions des citoyens :

M^{me} Gendron demande qu'elle est l'échéancier de réalisation ?

Réponse : 2027-2028

M. Fournier souhaite savoir si sur la liste d'attente il y a des inscriptions de la région?

Réponse : Oui de Richmond, Melbourne, Ulverton et même de Val-des-Sources

M^{me} Néron s'interroge à savoir si les enfants pourront jouer en nature ?

Réponse : Nous avons un terrain de 25 000 pieds carrés avec des arbres matures et il sera facile d'aménager des aires de jeux extérieur.

M. Kuate s'inquiète pour la sécurité des enfants et des aires de débarcadères ? Ainsi que sur l'attraction de la main-d'œuvre qualifiée ?

Réponse : Nous allons aménager un stationnement de plus de 2 000 pieds carrés (ce qui laissera 23 000 pieds carrés) pour le stationnement et nous envisageons embryonnairement de le faire à U afin de favoriser la circulation.

Réponse : Pour ce qui est de l'attraction de la main-d'œuvre, nous aurons des ententes avec les cégeps de la région et un bon recrutement, en plus de favoriser le mode travail-étude.

M^{me} Néron veut savoir s'il y a un impact sur la qualité des services étant une garderie subventionnée ?

Réponse : La qualité doit être assurée puisque nous recevrons des visites régulières du ministère afin de vérifier la sécurité des enfants et le soutien pédagogique, en plus de visites mystères.

M. Fournier mentionne que c'est une grande superficie pour le stationnement !

M. Lautaro se demande s'il y aura démolition de l'immeuble pour l'adapter ?

Réponse : Non, ça fonctionne en faisant simplement des aménagements intérieurs et des aménagements sur le terrain. On souhaite un débarcadère sécuritaire tant pour les enfants que les parents. On sait que l'autobus scolaire passe devant chez nous vers 8 h 15 tous les jours.

M. Lautaro demande à l'urbaniste pourquoi ne pas procéder par dérogation mineure plutôt qu'un changement de zonage ?

Réponse de M. Cappai : La zone CV-5 est une petite zone qui inclue seulement le Maxi, la SAQ ainsi que trois terrains résidentiels sur Stanley. Changer l'usage est plus simple. De plus, une dérogation mineure n'est pas applicable aux usages. Quant au délai pour le processus, que ce soit un changement de zonage ou une dérogation mineure, il est à peu de chose près le même. En plus, il s'agit d'une zone commerciale, donc tout à fait logique que l'usage C3.9 - *Centre de la petite enfance* y soit intégré.

M^{me} Jones veut savoir comment seront choisis les enfants ?

Réponse des promoteurs : Contrairement aux CPE sans but lucratif, comme Pop Soleil, nous pouvons choisir les enfants qui sont sur la liste d'attente alors qu'eux doivent suivre la liste, premier arrivé, premier servi. Nous, nous ne serons pas obligés de suivre la liste.

M. Fournier : Est-ce que vous avez pensé à utiliser le stationnement du Maxi qui est à proximité ?

Réponse : Nous ne pouvons pas nous prononcer sur ce sujet. Le projet n'est pas encore assez avancé et aucune démarche n'a encore été faite en ce sens.

L'urbaniste montre sur la carte de la ville où se situe la zone CV-5 :

RÈGLEMENT NUMÉRO 355
 MODIFICATION GRILLE DES USAGES ANNEXE V
 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 108



M. Massé mentionne que l'usage ajouté pourrait être appliqué dans la toute la zone ?

Réponse de l'urbaniste : Oui

M. Kuate demande quels sont les autres usages permis dans la zone ?

Réponse de l'urbaniste : Commercial, services professionnels, services personnels, services financiers/administratifs, restauration, parcs/terrain de jeux, habitation de 3 à plus de 20 logements (à condition de faire partie d'un projet intégré).

M. Kuate demande également si une consultation a été menée auprès des voisins ?

Réponse des promoteurs : Non parce que le projet n'est pas encore accepté par la Ville.

M. Fournier : Les infrastructures municipales peuvent-elles supporter ce projet ?

Réponse de l'urbaniste : Il appartient au service des travaux publics et à l'administration de s'assurer que les infrastructures répondent aux besoins de citoyens.

M. Kuate demande si la signalisation routière sera adaptée ?

Réponse de l'urbaniste: Bien sûr si le besoin l'exige.

L'urbaniste clôt la rencontre en remerciant les citoyens d'être venus s'informer sur le projet et précise que l'ensemble des citoyens peut faire des commentaires au cours des 7 prochains jours soit par téléphone : 819 826-3789 poste 221 ou par courriel : urbaniste@richmond.quebec.

La réunion est close à 19 h 36.

Rémi-Mario Mayette
secrétaire de la rencontre